



Année 2017  
3<sup>ème</sup> séance

## **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FEVRIER 2017**

L'An deux mille dix-sept et le **huit du mois de février (8.02.2017)** à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres des Confluences, convoqué le 2 janvier 2017, s'est assemblé en salle des fêtes de Montañ, sous la présidence de Monsieur Bernard GARGUY, Président de la Communauté de Communes.

### **CONSEILLERS PRESENTS :**

M. GARGUY Bernard, Président  
M. BESIERS Jean-Philippe, 1<sup>er</sup> Vice-Président  
M. HENRYOT Jean-Michel, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. BRIOIS Dominique, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. CAPAYROU Joël, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme FORNERIS Dominique, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Mme FEAU Annie, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Mme VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. BENCE Jean-Marie, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme DELZERS Monique, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
M. GIAVARINI Jean-Claude, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme ROLLET Colette, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
M. LANNES Serge, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

M. REMIA Alex - M. KOZLOWSKI Éric - Mme HURREAU-SAUVET Nadia - M. PONS Michel – Mme CARDONA Muriel - Mme TRESSENS Christiane - M. BENECH Robert - M. ANGLES André - Mme GAMBARA Corinne - Mme GARRIGUES Maité - M. CASSIGNOL Michel - Mme BAULU Maryse - M. ANDRAL Maurice - Mme MAERTEN Fabienne - M. HENRYOT Jean-Luc - Mme VALETTE Muriel - M. CALVI Daniel - M. FONTANIE Pierre - M. VALLES Gérard - M. JAUBERT Jacques - M. DUPUY Guy - M. DELLAC Patrick - M. GARRIGUES Jean-Claude - M. LAFONT Hubert - M. GERARDIN Frédéric - M. DESQUINES Philippe - M. SAMAIN Hugues - M. FEGNE Jean - Mme BERGE Marie-Luce - M. BRAS Jacques

### **CONSEILLERS REPRESENTES :**

Mme ROBIN Nathalie  
Mme BAJON-ARNAL Jeanine  
Mme CAMPOURCY Véronique  
M. IMBERT Jean-Paul  
M. GUILLAMAT Pierre  
Mme CASTRO Marie  
M. DESCAZEUX Robert  
M. DIRAT Gilberte  
M. PREVEDELLO Xavier

a donné procuration à M. JP. BESIERS  
a donné procuration à M. S. LANNES  
a donné procuration à M. REMIA Alex  
a donné procuration à Mme CARDONA Muriel  
a donné procuration à M. B. GARGUY  
a donné procuration à Mme MT. VISSIERES-DELVOLVE  
est remplacé par M. C. VIGNAUX, conseiller suppléant  
a donné procuration à M. J. CAPAYROU  
a donné procuration à D. BRIOIS

### **ABSENTS NON EXCUSES :**

M. CHARLES Patrice

En conformité à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Monsieur HENRYOT Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES, LE 13 FEVRIER 2017**

**APPEL NOMINAL*****DELIBERATION N°02/2017 – 1  
ASSOCIATION « ENTENTE FOOTBALL CASTELSARRASIN - MOISSAC »  
Avance sur subvention 2017***

Le Conseil Communautaire :

- décide d'allouer une avance sur subvention 2017 à l'Association « Entente Football Castelsarrasin-Moissac » à hauteur de **10.000 €** ;
- dit que :
  - cette avance sera déduite du montant de la subvention 2017 qui sera attribuée par le Conseil Communautaire lors d'une prochaine séance,
  - les crédits seront inscrits au Budget Principal 2017.

Adoptée à l'unanimité des votants

***DELIBERATION N° 02/2017 – 2  
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES  
Définition du montant***

Le Conseil Communautaire :

- approuve les attributions de compensation provisoires pour l'année 2017, telles que détaillées dans le tableau.

Adoptée à l'unanimité des votants

***DELIBERATION N° 02/2017 – 3  
AFFAIRES GENERALES  
Désignation des membres au sein des commissions thématiques intercommunales***

Le Conseil Communautaire :

- décide d'arrêter la répartition des membres dans les commissions thématiques intercommunales, telle que détaillée dans le tableau ci-dessous :

COMMISSIONS	MEMBRES
Développement économique Agriculture et attractivité du territoire	20
Aménagement de l'espace - urbanisme et Ruralité	19
Habitat et logement	15
RH et mutualisation	12
Finances, Marchés publics et vie associative	19
Action sociale et santé	20
Communication	16
Restauration communautaire	15
Cadre de vie	15
Environnement	19
Voirie - Travaux - Mobilité	19
Tourisme et affaires culturelles	19

- désigne les membres qui siègeront au sein des commissions thématiques intercommunales ;

Les membres désignés pour siéger au sein de chaque commission sont mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION 02/2017 – 4**

#### **AFFAIRES GENERALES**

#### **Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents**

Le Conseil Communautaire :

- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif de fonction du Président et des Vice-Présidents, à compter du 1er février 2017, selon les modalités suivantes :

Population	Président		Vice-présidents (x12)	
	Taux (%)	Montant brut (€)	Taux (%)	Montant brut (€)
De 20 000 à 49 999 habitants	60	2 294,57	20	764,85

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique applicable à l'indice brut 1015 et sont précisées dans le tableau annexé à la présente délibération.

- dit que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2017.

Adoptée à l'unanimité des votants

***DELIBERATION N° 02/2017 – 5***

***AFFAIRES GENERALES***

***Remboursement des frais de mission ou des frais d'exécution dans le cadre d'un mandat spécial***

Le Conseil Communautaire :

- adopte les modalités de remboursement des frais de mission ou des frais d'exécution dans le cadre d'un mandat spécial proposées par le Président dans l'exposé des motifs, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives ;
- précise que ces dispositions prendront effet à compter du 15 février 2017 ;
- dit que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2017.

Adoptée à l'unanimité des votants

***DELIBERATION N° 02/2017 – 6***

***COMMISSION DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)***

***Désignation du remplaçant du Président de l'EPCI pour siéger à la CDAC***

Le Conseil Communautaire :

- désigne :

**Colette ROLLET** en qualité de remplaçante du Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

**Jean-Paul IMBERT** en qualité de remplaçant suppléant du Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Adoptée à l'unanimité des votants

***DELIBERATION N° 02/2017 – 7***

***SYNDICAT MIXTE DES TROIS PROVINCES LANGUEDOC-QUERCY-GASCOGNE***

***Election des délégués communautaires***

Le Conseil Communautaire :

- Après appel à candidature effectué par M. le Président, 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants ont été élus au scrutin secret pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Trois Provinces Languedoc-Quercy-Gascogne pour représenter la Communauté de Communes Terres des Confluences, désignés ci-après :

En qualité de délégués titulaires :

- 1- **Jean-Michel HENRYOT** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.
- 2- **Jean-Philippe BESIERS** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.
- 3- **Dominique FORNERIS** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé déléguée titulaire.
- 4- **Annie FEAU** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamée déléguée titulaire.
- 5- **Marie-Thérèse VISSIERES-DELVOLVE** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé déléguée titulaire.
- 6- **Bernard GARGUY** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.
- 7- **Serge LANNES** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.
- 8- **Michel CASSIGNOL** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.
- 9- **Jean-Marie BENCE** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.
- 10- **Jean-Luc CRUBILE** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.
- 11- **Monique DELZERS** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé déléguée titulaire.
- 12- **Gilberte DIRAT** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé déléguée titulaire.
- 13- **Jean-Claude GARRIGUES** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.
- 14- **Nadine LEGAL** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé déléguée titulaire.
- 15- **Jacques BRAS** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.
- 16- **Hugues SAMAIN** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué titulaire.

En qualité de délégués suppléants :

- 1- **Daniel CALVI** ayant obtenu 44 voix au premier tour du scrutin a été proclamée délégué suppléant.
- 2- **Véronique CAMPOURCY** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé déléguée suppléante.
- 3- **Colette ROLLET** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamée déléguée suppléante.
- 4- **Nadia HURREAU-SAUVET** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé déléguée suppléante.
- 5- **Jeanine BAJON-ARNAL** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamée déléguée suppléante.
- 6- **Jean-Paul IMBERT** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamée délégué suppléant.
- 7- **Muriel VALETTE** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé déléguée suppléante.
- 8- **Pierre FONTANIE** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamée délégué suppléant.
- 9- **Marie-Luce BERGE** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamée déléguée suppléante.
- 10- **Joël CAPAYROU** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamée délégué suppléant.
- 11- **Danielle CAPDORDY** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé déléguée suppléante.
- 12- **Jean-Paul FEGNE** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué suppléant.
- 13- **Robert DESCAZEAUX** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué suppléant.

14- **Jean FEGNE** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué suppléant.

15- **Jean-Claude GIAVARINI** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué suppléant.

16- **Thierry JAMAIN** ayant obtenu 47 voix au premier tour du scrutin a été proclamé délégué suppléant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 8**  
**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN ET GARONNE (SDE 82)**  
**Commission consultative relative à la transition énergétique pour la croissance verte**  
**Election du représentant de l'EPCI**

Le Conseil Communautaire :

- Après appel à candidature effectué par M. le Président, **Serge LANNES**, ayant obtenu 46 voix, a été élu au scrutin secret pour représenter la Communauté de Communes Terres des Confluences en tant que titulaire, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission consultative créée par l'article 198 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 9**  
**COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**  
**Conditions de dépôt de listes en vue de l'élection des représentants de la Communauté de Communes**

Le Conseil Communautaire :

- fixe les conditions de dépôt des listes comme suit :
  - les listes devront être déposées auprès de l'accueil de la Communauté de Communes.
  - la date limite de dépôt des listes est fixée au : vendredi 10 mars 2017, 12h.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 10**  
**COMMISSION POUR LES CONCESSIONS**  
**Conditions de dépôt de listes en vue de l'élection des représentants de la Communauté de Communes**

Le Conseil Communautaire :

- fixe les conditions de dépôt des listes comme suit :
  - les listes devront être déposées auprès de l'accueil de la Communauté de Communes.
  - la date limite de dépôt des listes est fixée au : vendredi 10 mars 2017, 12h.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 11**  
**CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CASTELSARRASIN MOISSAC**  
**Désignation des délégués communautaires au conseil de surveillance**

Le Conseil Communautaire :

- Après appel à candidature effectué par M. le Président, deux délégués titulaires ont été élus au scrutin secret, pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac pour représenter la Communauté de Communes Terres des Confluences, désignés ci-après ;
- Délégué titulaire issu de la Commune de Castelsarrasin : **Nathalie ROBIN**
- Délégué titulaire issu de la Commune de Moissac : **Maryse BAULU**

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 12**  
**COMMISSION DE SUIVI DE L'ETABLISSEMENT DE BUTAGAZ**  
**Election des délégués communautaires**

Le Conseil Communautaire :

- Après appel à candidature effectué par M. le Président, un délégué titulaire et un délégué suppléant ont été élus au scrutin secret, pour siéger au sein de la Commission de suivi de l'établissement de BUTAGAZ à Castelsarrasin, pour représenter la Communauté de Communes Terres des Confluences, désignés ci-après ;

Délégué Titulaire

**Alex REMIA**

Délégué Suppléant

**Michel CASSIGNOL**

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 13**  
**COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES**  
**ET DE DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX DE MONTAUBAN**  
**(SOCIETE NOVERGIE) (Délégation de service public par le SIRTOMAD)**  
**Election des délégués communautaires**

- Après appel à candidature effectué par M. le Président, un délégué titulaire et un délégué suppléant ont été élus au scrutin secret, pour siéger au sein de la Commission de suivi de site de l'usine d'incinération d'ordures ménagères et de déchets d'activités de soins à risques infectieux de Montauban, pour représenter la Communauté de Communes Terres des Confluences, désignés ci-après ;

Délégué Titulaire

**Jean-Marie BENCE**

Délégué Suppléant

**Serge LANNES**

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 14 - RETIREE**

**DELIBERATION N° 02/2017 – 15**  
**COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**  
**Proposition de commissaires membres**

- propose la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires titulaires :

M. LAVILLEDIEU Gilbert  
 Mme CARDONA Muriel  
 M. PONS Michel  
 Mme ROBIN Nathalie  
 M. COUZY Gilles  
 Mme SAINT-PAUL Patricia  
 M. CAYLA Gérard  
 M. CORRECH Jean-Louis Michel  
 M. ROQUEFORT Guy  
 M. FREJABISE Christian  
 M. CAPAYROU Joël  
 M. DELLAC Patrick  
 M. DELBOULBES Didier  
 M. RATTO Stephan (domicilié hors communauté)  
 M. LABORIE Gérard  
 M. CRUBILE Jean-Luc  
 M. SAINT SARDOS Bernard  
 M. ARFELLI Denis (domicilié hors communauté)  
 M. BRIOIS Dominique  
 M. PREVEDELLO Xavier

Commissaires suppléants :

M. DUCOME Thierry  
 M. DIEZ Paul  
 M. FERVAL Jean-Philippe  
 M. MOURGUES André  
 M. RAYNAL Bruno  
 M. COLOMBIE Jean-Claude  
 Mme PERIES Delphine  
 M. FONTANIE Pierre  
 M. GRAILHE Guy  
 M. LAFLORENTIE André  
 M. ANDRIEU Christophe  
 M. SAMAIN Hugues  
 M. LAFONT Hubert  
 Mme AVARELLO Georgette  
 M. VIGNAUX Christian  
 M. DUCONS Daniel  
 M. BOUCHE Bernard  
 Mme CAPDORDY Danièle  
 M. GERARDIN Frédéric  
 M. FOURNIE Philippe

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 16**  
**RESSOURCES HUMAINES**  
**Tableau des effectifs**

Le Conseil Communautaire :

- accepte les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 17**  
**RESSOURCES HUMAINES**  
**Les modalités du Compte épargne temps (CET)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré adopte les modalités suivantes :

**ARTICLE 1 : Objet**

La présente délibération règle les modalités de gestion du compte épargne temps.

**ARTICLE 2 : Bénéficiaires**

Les agents titulaires et non titulaires employés à temps complet ou non complet, de manière continue depuis un an peuvent solliciter un compte épargne temps par courrier simple à l'autorité territoriale.

*Les stagiaires et agents détachés sur une position de stagiaire ne peuvent alimenter leur compte épargne temps pendant la durée de leur stage ni utiliser les jours déjà épargnés.*

**ARTICLE 3 : Ouverture du compte épargne temps**

L'agent qui souhaite ouvrir un compte épargne temps doit formuler sa demande par écrit à l'attention de l'autorité territoriale.

**ARTICLE 4 : Fonctionnement et gestion du compte épargne temps****4-1 Constitution du compte épargne temps :**

Le compte épargne temps peut être alimenté par des jours de congés annuels, pour la fraction supérieure au 20<sup>ème</sup> jour et les jours de RTT, dans la limite de 60 jours accumulés.

La demande s'effectue par écrit avant le 31 mars de l'année N+1.

Les jours épargnés seront calculés au prorata du nombre de jours travaillés par semaine.

A la fin de chaque année civile ou sur leur demande, les agents seront informés du nombre de jours épargnés et consommés.

**4-2 Utilisation du compte épargne temps**

Si le nombre de jours épargnés est égal ou inférieur à 20, les jours sont automatiquement maintenus sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure sous forme de congés, sans que l'agent n'ait à le demander expressément.

Pour les jours accumulés au-delà de 20 jours et dans la limite des 60 jours, l'organe délibérant autorise les agents à choisir entre les options suivantes :

- une utilisation sous forme de congé,
- un maintien sur le CET dans la limite des 60 jours.

Un refus du droit à congé ne pourra être justifié que par des nécessités de service expressément motivées. L'agent pourra alors former un recours auprès de l'autorité territoriale qui statuera après consultation de la Commission Administrative Paritaire.

**4-3 Utilisation de plein droit**

A l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'un congé de solidarité familiale, l'agent, qui en fait la demande, bénéficie de plein droit des droits à congés accumulés sur son CET.

**ARTICLE 5 : Conditions de fermeture du compte épargne temps**

En cas de décès de l'agent, la totalité des jours accumulés au titre du CET donne lieu à une indemnisation de ses ayants droits. Les montants fixés forfaitairement, par jour accumulé, pour chaque catégorie statutaire sont les suivants :

- 125 € brut / jour pour un agent de catégorie A
- 80 € brut / jour pour un agent de catégorie B
- 65 € brut / jour pour un agent de catégorie C

En cas de départ en mutation ou en détachement d'un agent de la collectivité, le Président sera autorisé à négocier les modalités financières de la mutation des droits acquis par l'agent.

**ARTICLE 6 : Exécution et voies et délais de recours**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 18****RESSOURCES HUMAINES****Action sociale en faveur des agents communautaires**

Le Conseil Communautaire :

- décide d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales regroupant les communes de Castelsarrasin, Moissac et Montauban et les Communautés Grand Montauban et Terres des Confluences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- décide de verser la part contributive fixée à 56 euros par agents au Comité des œuvres sociales ;
- décide de retenir les propositions d'actions sociales telles que présentées dans la tableau ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Type d'action sociale	Sommes allouées
Allocation naissance	322 euros
Allocation mariage	425 euros
Allocation retraite	799 euros
Noël des enfants	30 euros par enfant (-12 ans)

- décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la délibération, seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 19****RESSOURCES HUMAINES****Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents communautaires**

Le Conseil Communautaire :

- adopte les modalités de remboursement des frais de déplacement exposées ;
- précise que ces dispositions prendront effet à compter du 15 février 2017.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 20****RESSOURCES HUMAINES****Gratification pour stage dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire**

Le Conseil Communautaire :

- décide d'instituer une gratification dans les conditions suivantes :  
Pour les stages supérieurs à 2 mois, la gratification est égale à 15 % du plafond de la Sécurité sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- dit que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 21**

**MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE**

**Approbation du plan de financement et demandes de subventions de l'opération**

Le Conseil Communautaire :

- confirme l'intérêt pour le projet de construction d'une Maison de Santé à Saint Nicolas de la Grave;
- prend acte des délibérations prises par la Communauté de Communes Sère Garonne Gimone le 5 octobre 2016 et le 29 novembre 2016 ;
- approuve son plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- décide de solliciter les subventions correspondantes :

**Pour la mise en œuvre de l'opération :**

- LEADER	200.000,00 €	18.6 %
- Etat	360.000,00 €	33.5 %
- Région (Contrat Régional Unique)	150.000,00 €	14 %
- Département	150.000,00 €	14 %

- autorise Monsieur le Président à poursuivre l'exécution des présentes, et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 22**

**CUISINE CENTRALE**

**Approbation du plan de financement et demandes de subventions de l'opération**

Le Conseil Communautaire :

- confirme l'intérêt pour le projet de construction d'une cuisine centrale intercommunale;
- approuve le programme de l'opération (niveau étude de faisabilité) et son plan de financement ;
- décide de solliciter les subventions correspondantes :

**Pour la mission de conduite d'opération :**

- Département (fonds de concours)	35.000,00 €	50 %
-----------------------------------	-------------	------

**Pour la mise en œuvre de l'opération :**

- LEADER	162.000,00 €	10 %
- Etat	486.000,00 €	30 %
- Région (Contrat Régional Unique)	162.000,00 €	10 %
- Département	486.000,00 €	30 %

- autorise Monsieur le Président à poursuivre l'exécution des présentes, et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 02/2017 – 23****ZAC DE FLEURY****Approbation du projet d'aménagement secteur est – phase 2 et demande de subventions**

Le Conseil Communautaire :

- confirme l'intérêt pour le projet d'aménagement de la ZAC de Fleury – secteur Est – Phase 2 pour un coût estimé à 1.196.077 € HT ;
- approuve le plan de financement prévisionnel détaillé dans l'exposé ci-dessus ;
- décide de solliciter les subventions telles qu'elles figurent dans le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires, pour l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité des votants

**MOTION DE SOUTIEN N°1 PROPOSEE PAR MONSIEUR GERARD VALLES, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE, SUITE AUX MENACES DE MORT PROFEREES A L'ENCONTRE DE LA PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE, CAROLE DELGA**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la motion de soutien suivante proposée par Gérard VALLES :

Suite aux menaces de mort dont a fait l'objet la Présidente de la région Occitanie, le Conseil communautaire « Terres des Confluences » entend manifester sa profonde émotion. De tels comportements sont intolérables en démocratie. Les élus assurent Carole DELGA de leur entière solidarité.

\*\*\*\*\*

LEVÉE DE LA SEANCE A 21H25